

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 600 fr. ; ÉTRANGER : 1.600 fr.

(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1952 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 11^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 6 Février 1952.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 433).
2. — Hommage à la mémoire de S. M. George VI (p. 433).
MM. le président, Marcel Plaisant, président de la commission des affaires étrangères; Louis-Paul Aujoulat, secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer.
3. — Règlement de l'ordre du jour (p. 434).

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à seize heures quinze minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE S. M. GEORGE VI

M. le président. Mes chers collègues, ce matin, brusquement, vient de décéder Sa Majesté le roi George VI, souverain du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. (Mmes et MM. les sénateurs se lèvent.)

Le Conseil de la République tient à s'associer à la douleur du peuple britannique et des peuples du Commonwealth. Nous savons qu'elle est vive et profonde.

Aussi voulons-nous leur dire que notre amitié, éprouvée par le temps, renforcée par les épreuves, s'émeut du malheur qui les frappe, ces peuples dont le courage calme, l'intrépidité abnégation ont été un réconfort, un soutien et un exemple pour le monde libre.

Nous n'oublions pas non plus combien la nation britannique fut accueillante et fraternelle pour nos compatriotes aux jours de détresse.

Le roi George VI restera le symbole du chef d'Etat que, même aux heures les plus sombres, n'effleura jamais l'idée de capitulation, et qui, pendant de longs mois, porta seul, avec son peuple, l'avenir de la liberté du monde.

Aussi, au nom du Conseil de la République, ai-je adressé à la famille royale, au Parlement et à la nation britannique l'expression vivement émue de nos condoléances et l'affirmation renouvelée d'une sympathie dont l'intensité est à la mesure du deuil immense qui frappe ce grand peuple ami.

La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

M. Marcel Plaisant, président de la commission des affaires étrangères. Mesdames, messieurs, au nom de la commission sénatoriale des affaires étrangères, j'ai le devoir de traduire l'émotion profonde qui a saisi tous les milieux de la société française et le Parlement en apprenant la fin soudaine d'un roi qui était la personne représentative de l'union qui existe entre la France et la Grande-Bretagne.

C'était un roi qui avait cette bonne fortune d'être connu des Français et singulièrement des Parisiens, depuis la visite éclatante qu'il nous rendit à Paris en juillet 1938, au cours de fêtes que personne ne peut oublier.

En ce temps-là, un grand nombre d'entre nous nous fîmes reçus par lui avec une bonne grâce que je ne saurais passer

sous silence, qui était chez lui le témoignage du respect qu'il avait pour les représentants du peuple français et de ce sentiment constant qui devait traduire parmi nous l'union de la Grande-Bretagne et de la France.

Parlementaires de tradition, nous devons adresser à la Grande-Bretagne notre hommage respectueux au souvenir d'un roi qui avait la plus haute conception de ses devoirs et qui, en tous les cas, en maintes circonstances, n'a pas manqué de faire valoir la conscience exacte qu'il avait du jeu de ces institutions libres qui sont l'honneur de la Grande-Bretagne.

Que du moins aujourd'hui cet héritage moral soit le plus beau de ceux que peut recueillir Sa Majesté la reine Elisabeth, aux pieds de laquelle nous déposons nos hommages et nos vœux de succès et de prospérité pour le peuple britannique.

M. Louis-Paul Aujoulat, secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat. Monsieur le président, le Gouvernement s'associe aux sentiments de condoléances et de sympathie que vous venez d'exprimer à la famille royale de Grande-Bretagne et à un pays voisin et ami plongé dans le deuil et dans la douleur depuis quelques heures.

Il y a cinq mois, la France tout entière avait suivi avec une profonde émotion les étapes de la maladie sévère qui avait affligé S. M. le Roi George VI. Aujourd'hui le Roi n'est plus et le Gouvernement français adresse au gouvernement de Grande-Bretagne et à toute la nation britannique l'expression de son affectueuse compassion. La France tout entière s'associe au deuil de la nation amie.

M. le président. Le Conseil de la République voudra certainement lever sa séance en signe de deuil. (*Assentiment.*)

Je propose que la prochaine séance ait lieu à dix-sept heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 3 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. En conséquence, le Conseil tiendra une deuxième séance publique cet après-midi à dix-sept heures.

Voici quel pourrait en être l'ordre du jour :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer (N^{os} 252, année 1947; 179, année 1948; 343, 823, année 1951, et 35, année 1952. — M. Henri Lafleur, rapporteur; n^o 849, année 1951, avis de la commission des finances. — M. Saller, rapporteur; n^{os} 850, année 1951, et 32, année 1952, avis de la commission du travail et de la sécurité sociale. — M. Dassaud, rapporteur; n^o 31, année 1952, avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Boivin-Champeaux, rapporteur; et avis de la commission de la famille, de la population et de la santé publique. — M. René Dubois, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures vingt minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie
du Conseil de la République,

CH. DE LA MORANDIÈRE.